



Commission économique pour l'EuropeComité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé**Équipe de spécialistes des politiques d'innovation
et de compétitivité****Douzième réunion**

Genève, 5 et 6 décembre 2019

**Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques
d'innovation et de compétitivité sur sa douzième réunion****I. Participation**

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa douzième réunion les 5 et 6 décembre 2019.
2. Au total, 121 représentants de ministères et de services gouvernementaux, d'établissements universitaires, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales ont pris part à la réunion.
3. Les représentants des États membres suivants de la CEE y ont participé : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Luxembourg, Ouzbékistan, République de Moldova, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie et Ukraine. Les représentants des pays suivants ne faisant pas partie de la région de la CEE ont également participé : Équateur, Gambie et Inde.
4. Des représentants de l'Alliance des villes, de la Banque européenne d'investissement, de la Banque mondiale, du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Centre du commerce international, du programme Climate-KIC de l'Institut européen d'innovation et de technologie, de la Commission européenne, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Forum économique mondial, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la réunion.
5. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également participé : Aga Khan Agency for Habitat, Center for Socio-Eco-Nomic Development, CUTS Institute for Regulation and Competition, Kyiv Smart City Initiative et Women@TheTable.



II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

6. M. Salvatore Zecchini (Italie), Président, a ouvert la douzième réunion de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et a souhaité la bienvenue aux représentants. M. Anders Jonsson, Chef de la section chargée de l'élaboration des politiques d'innovation (Division de la coopération économique et du commerce de la CEE), a prononcé quelques observations liminaires.

7. L'Équipe de spécialistes a adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/CECI/ICP/2019/1.

III. Débat de fond (partie I) (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le thème du débat de fond de la douzième réunion de l'Équipe de spécialistes était le suivant : « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation ». Ce débat a permis de mettre en commun des connaissances et d'échanger des données d'expérience et des enseignements relatifs aux grandes orientations dans ce domaine.

9. Des décideurs et des experts de l'ensemble de la région de la CEE ont débattu du rôle des villes en tant que centres d'innovation susceptibles de favoriser le développement durable à long terme, de ce qui constitue une ville intelligente et durable et des raisons pour lesquelles l'innovation est au centre de la transformation urbaine. Dans ce cadre, les participants ont discuté d'un changement de paradigme qui, d'une vision des villes intelligentes axée sur la technologie et les infrastructures, mènerait à une vision dans laquelle des mécanismes pourraient être mis en place afin de procéder à une large expérimentation de nouvelles idées au profit de tous.

10. Comme l'avait reconnu l'OCDE, les villes intelligentes, censées créer des environnements urbains plus efficaces et plus agréables à vivre, avaient proliféré dans le monde entier au cours des deux dernières décennies. Au départ, le concept de « villes intelligentes » avait été largement utilisé pour susciter la modernisation des économies urbaines grâce aux gains d'efficacité que rendait possibles l'adoption généralisée de nouvelles technologies et de nouveaux services dans les domaines des transports, des bâtiments, de l'énergie et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que par la modernisation et l'interconnexion des infrastructures. Toutefois, ces dernières années, le concept avait été étendu aux « villes intelligentes et durables », idée plus globale qui visait à tenir compte des aspects sociaux, culturels, environnementaux et financiers afin de renforcer les effets de la modernisation et d'en accroître la longévité. De plus en plus, les autorités reconnaissaient que les projets de villes intelligentes ne dépendaient pas seulement des technologies matérielles ou du capital technique, mais qu'ils étaient aussi déterminés par la qualité de l'impulsion donnée par les responsables, de la coordination des parties prenantes et de la participation des citoyens.

11. Il est ressorti des débats et de l'échange de données d'expérience que de plus en plus de villes s'étaient tournées vers la notion plus large de « villes intelligentes et durables », pour améliorer non seulement leur compétitivité et leur productivité économique, mais aussi la qualité de vie des habitants et la viabilité écologique de l'environnement urbain. Cette vision de l'avenir ambitieuse s'inscrivait dans un monde qui s'urbanisait rapidement, notamment dans la région de la CEE où les zones urbaines accueillaient déjà plus de 75 % de la population en Europe, 80 % en Amérique du Nord et près de 50 % en Asie centrale. En outre, de nombreuses villes faisaient face à toute une série de problèmes liés au développement durable, notamment les embouteillages, l'utilisation non durable de l'énergie et d'autres ressources, la pollution, les menaces pour la santé humaine, la gestion inefficace des déchets et le logement inabordable.

12. L'innovation était essentielle pour relever ces défis complexes – non seulement dans l'intérêt des villes elles-mêmes, mais aussi pour que celles-ci contribuent au développement durable à une échelle plus large, voire mondiale, et en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs 9 (« Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et

encourager l'innovation ») et 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »).

13. Le débat a été organisé en quatre sessions :

a) Session 1 – Les villes comme centres d'innovation et de solutions pour un développement durable ;

b) Session 2 – Des outils d'innovation visant à rendre les villes plus intelligentes et plus durables ;

c) Session 3 – Participation des citoyens à l'innovation et aux solutions urbaines intelligentes et durables ;

d) Session 4 – Indicateurs clés de performance pour les villes intelligentes et durables, et suivi de la transformation.

Les villes comme centres d'innovation et de solutions pour un développement durable

14. Bien qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée de la ville intelligente et durable, des éléments généralement reconnus comme étant au cœur de cette notion étaient le rôle central de l'innovation, l'intégration de l'informatique et des télécommunications, l'objectif d'améliorer l'efficacité du fonctionnement et des services urbains et l'impératif de répondre aux besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels des citoyens.

15. Les villes intelligentes et durables se caractérisaient aussi par leur dynamisme, comme leur vitalité culturelle, qui pouvait à son tour être un moteur de développement économique en soi. Le cas de Berlin, ville qui, jusqu'à récemment, malgré une économie moins développée et des salaires relativement modestes, avait réussi à attirer des talents de toute l'Europe grâce en grande partie à sa diversité et son attrait culturels, en était une illustration.

16. L'approche visant à rendre les villes intelligentes et durables avait évolué pour ne plus se focaliser sur des investissements dans les infrastructures choisis sans concertation, notamment dans l'infrastructure haut débit et les services d'administration en ligne (villes intelligentes 1.0), au profit d'une approche plus participative, qui offrait la possibilité de mettre en place des mécanismes permettant de tirer parti des idées des citoyens, des entrepreneurs, des chercheurs et des décideurs politiques (villes intelligentes 2.0).

17. Ces dernières années, les villes les plus à la pointe s'étaient efforcées de mieux intégrer la technologie aux infrastructures et aux objectifs sociaux, d'être plus ouvertes à la diversité et de renforcer la participation active de tous les citoyens, notamment les groupes marginalisés de la société, les populations à faibles revenus, les femmes, les handicapés, les jeunes et les personnes âgées, qui risquaient souvent d'être exclus.

18. Il y avait en fait un risque que les technologies numériques elles-mêmes, notamment l'intelligence artificielle, introduisent ou même exacerbent les préjugés, par exemple contre les femmes, dans la conception des politiques et la prestation des services. L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique reposaient sur des données, or de nombreuses données collectées aujourd'hui ignoraient la problématique hommes-femmes et ne tenaient pas suffisamment compte de l'expérience des femmes et de leurs besoins. Par conséquent, si on déterminait les besoins et les solutions à l'aide de l'apprentissage automatique, on risquait de prendre comme norme les besoins des hommes et de ne pas répondre de manière adéquate aux besoins de la moitié de la population.

19. Les infrastructures de transport municipales, par exemple, avaient principalement été développées à partir des profils d'utilisation de voyageurs masculins moyens, c'est-à-dire avec des trajets linéaires entre le domicile et le travail et une utilisation relativement importante des transports privés plutôt que publics. Les données ventilées par sexe montraient qu'en moyenne, les femmes utilisaient plus souvent les transports publics que les hommes, et que leurs trajets comportaient plus souvent des arrêts multiples entre le domicile et le travail, par exemple pour emmener les enfants chez le médecin ou pour aller les chercher à l'école.

20. Pour gérer le risque que les technologies numériques exacerbent ce type de préjugés, les données devraient être collectées sur une base ventilée par sexe, et les femmes et les hommes devraient être représentés de manière adéquate dans la conception des politiques et la prestation des services. Il faudrait consacrer une attention similaire à l'élimination de tout préjugé relatif à l'âge ou au handicap.

21. Une partie du débat a en outre été axée sur l'importance de la coordination des politiques mises en œuvre par les autorités nationales, régionales et municipales pour établir et promouvoir des villes intelligentes et durables et sur la nécessité d'un consensus et d'une harmonie entre les différents niveaux de l'administration publique.

22. Les gouvernements avaient un rôle à jouer dans le financement ou la garantie du financement des initiatives mises en œuvre au niveau des villes et dans la collaboration avec les autorités locales en vue d'assurer le succès des politiques menées par celles-ci.

23. Il a également été noté que les gouvernements devaient apporter une vision globale de l'innovation, de la transition vers des villes intelligentes et des questions relatives au caractère privé des données. Le Canada a été cité comme exemple de bonne pratique en raison de son approche partant de la base. L'une des initiatives avait été le « défi des villes intelligentes », dans le cadre duquel les habitants avaient eu la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de formuler des propositions sur les moyens d'améliorer leur ville. Le gouvernement avait également mis en place une banque d'infrastructure, qui avait permis à des produits innovants et risqués d'obtenir un financement. Les initiatives « Smart Qatar » et « Smart Portugal » permettaient aux autorités nationales et locales de coopérer et de coordonner leurs objectifs et leur financement.

24. Bien que de nombreuses villes aient réussi à acquérir le statut de ville intelligente et durable, il n'existait pas de modèle unique pouvant être appliqué universellement pour y parvenir. Les solutions devaient être adaptées au contexte local et l'accent devait être mis sur les résultats souhaités, plutôt que sur les problèmes et déficits perçus. Se contenter de copier des idées qui avaient été utiles dans un contexte donné était souvent voué à l'échec. Un large consensus s'est dégagé sur le fait que les solutions ne pouvaient pas être déployées massivement.

Des outils d'innovation visant à rendre les villes plus intelligentes et plus durables

25. La discussion a permis de mettre en évidence une série d'exemples et différentes approches adoptées par les villes de la région de la CEE pour devenir « intelligentes » et « durables ». Les questions abordées ont été notamment les suivantes :

- a) la nécessité d'une approche fondée sur les conditions locales et fortement contextualisée,
- b) l'impératif d'orienter l'innovation sur les citoyens plutôt que de l'axer sur la technologie,
- c) la nécessité et les avantages d'une coopération multipartite dans la conception et la mise en œuvre de solutions durables intelligentes,
- d) les communautés durables intelligentes infra-urbaines et l'interaction entre les grandes villes et leur arrière-pays,
- e) la réglementation intelligente des technologies numériques,
- f) les besoins de financement et le rôle des marchés publics dans la recherche de solutions innovantes et ouvertes à tous,
- g) les avantages de l'expérimentation pour trouver des solutions durables et gérer le risque inhérent à la mise à l'échelle des innovations,
- h) la participation des milieux universitaires à l'édification de villes intelligentes.

26. Les innovations techniques et les TIC offraient de nouvelles possibilités pour ce qui était de gérer les villes plus efficacement, d'offrir une meilleure qualité de vie et d'améliorer les résultats économiques sans contrevenir aux principes du développement

durable. Les villes avaient à leur disposition un large éventail d'applications qu'elles pouvaient adapter pour soutenir des initiatives telles que les bâtiments intelligents, la gestion intelligente de l'eau, les systèmes de transport intelligents et les nouveaux dispositifs permettant de réduire la consommation d'énergie et de gérer plus efficacement les déchets.

27. En même temps, il a été souligné que la technologie était un outil, et non une fin en soi, et qu'elle devait être considérée comme faisant partie d'un vaste écosystème de l'innovation. Les politiques, stratégies et projets relatifs aux villes intelligentes et à l'innovation devaient être adaptés au contexte et centrés sur l'être humain et n'étaient pas censés être directement reproduits dans différents contextes.

28. La ville de Barcelone, pionnière bien connue parmi les villes intelligentes, visait désormais à être une « ville ouverte, inclusive, circulaire et démocratique », où les citoyens seraient au centre et où les solutions technologiques seraient élaborées dans le cadre d'une collaboration ouverte et transparente entre la municipalité, les entreprises, les universités et les citoyens (une « quadruple hélice ») pour relever les défis de la société. Le laboratoire « iLab » de Barcelone promouvait également une culture de l'innovation et de l'expérimentation au sein de l'administration de la ville.

29. La place des petites villes et des collectivités rurales dans le contexte des villes intelligentes et durables a également été abordée. D'un côté, les grandes villes bénéficiaient des avantages liés à l'agglomération, tels qu'une plus grande concentration de personnes, de ressources, d'institutions et d'infrastructures, ce qui facilitait la mise au point de solutions durables intelligentes.

30. Une observation fréquente a été que ces solutions ne se prêtaient pas facilement à un changement d'échelle, c'est-à-dire qu'elles étaient rarement adoptées de manière globale par d'autres groupes de populations, en particulier les petites villes et les collectivités rurales, ce qui risquait de creuser les écarts de qualité de vie et de performance économique entre les grandes villes et les autres collectivités. Plusieurs exemples ont été donnés de normes d'interopérabilité ouvertes qui avaient été élaborées pour aider à adapter à différentes échelles les solutions intelligentes pour les villes.

31. Mais d'un autre côté, les villes généraient également des coûts liés à l'agglomération tels que la pollution, les émissions ou la congestion, qui pouvaient rendre plus attrayantes les petites collectivités adjacentes. Les technologies numériques intelligentes pouvaient créer de nouveaux modèles de mobilité, de vie et de travail entre les grands centres urbains et leur arrière-pays.

32. Un large consensus s'est dégagé sur le fait que les petites villes et même les villages avaient le potentiel de devenir intelligents et durables, et qu'à long terme, les grandes villes ne pourraient prospérer qu'en étant bien connectées à un arrière-pays prospère. Les stratégies de villes intelligentes au niveau municipal devaient donc être complétées par des stratégies de développement régional de nature à soutenir l'arrière-pays.

33. Les technologies numériques pouvaient poser des problèmes relatifs à la souveraineté sur les données, au caractère privé des données et à l'égalité des conditions de concurrence pour toutes les entreprises. Il serait essentiel de veiller à ce qu'une réglementation intelligente protège les droits des citoyens et la concurrence, tout en favorisant plutôt qu'en bloquant l'expérimentation et l'innovation.

34. Bien que la réglementation dans ces domaines ne soit généralement pas fixée au niveau municipal mais à l'échelon national, les villes pouvaient parfois servir de laboratoires pour mettre à l'épreuve différentes approches réglementaires et leurs effets. Trois approches ont été mentionnées à cet égard : une démarche de conseil (c'est-à-dire donner des conseils sur la manière d'appliquer les règlements existants), d'adaptation (modifier les règlements en fonction des réactions des innovateurs) ou d'anticipation (recenser à l'avance les futurs besoins en matière de réglementation par des exercices d'analyse prospective, y compris au niveau municipal).

35. On pouvait avoir recours à des « bancs d'essai d'innovation » pour vérifier si les réglementations existantes étaient adaptées à un environnement technologique en évolution. Plus généralement, ces mécanismes étaient des outils maniables de définition des politiques

qui pouvaient être utilisés pour différents types d'expériences, allant de la vérification du bon fonctionnement d'une technologie particulière à la mise à l'essai de solutions novatrices visant à relever des défis qui concernaient l'ensemble de la société.

36. Les bancs d'essai intégraient différents moyens d'intervention pour soutenir l'innovation et créer des conditions de flexibilité propices aux essais et à l'évaluation. Ils étaient le plus souvent utilisés comme outil de mise au point d'expérimentations locales mais pouvaient également être inclus dans les stratégies nationales étant donné leur potentiel d'amélioration de l'efficacité et de la conception des politiques.

37. Les opérations de passation de marchés publics devaient être mises à profit pour stimuler l'innovation liée au développement durable, le secteur public devenant progressivement un facteur clé pour l'investissement dans les nouvelles technologies. Les marchés publics pouvaient aussi être utilisés pour promouvoir l'association de toutes les parties. Toutefois, seule une partie des investissements nécessaires à l'innovation pouvait être mobilisée par l'intermédiaire des budgets des villes. C'est pourquoi les administrations municipales ne pouvaient pas innover seules, mais devaient s'engager dans des partenariats avec les entreprises et les citoyens (partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population).

Participation des citoyens à l'innovation et aux solutions urbaines intelligentes et durables

38. Le groupe d'experts a convenu que la participation des citoyens était essentielle pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des initiatives urbaines intelligentes et durables. Au-delà des citoyens, les villes intelligentes et durables participaient aussi, avec un cercle encore plus large de parties prenantes (entreprises, autorités publiques, universités et instituts de recherche), à l'action menée pour la durabilité.

39. L'échange de données sur diverses approches et expériences auquel a donné lieu la session a mis en évidence les diverses formes que pouvait prendre la participation des citoyens, allant des consultations en tête-à-tête, ateliers et événements ponctuels aux plateformes en ligne, à la création conjointe et à l'innovation sociale.

40. La révolution numérique avait contribué à améliorer l'interaction entre les autorités, les prestataires de services et le public dans la prise de décision, la sensibilisation et l'apport de transparence. Dans le même temps, il a été souligné que les technologies numériques ne pouvaient ni ne devaient être le seul moyen pour les citoyens de nouer le dialogue avec les administrations.

41. Les citoyens devaient pouvoir participer dès le début du processus et avoir la possibilité de signaler les problèmes qu'ils jugeaient importants et, si possible, de prendre part à l'élaboration des solutions. Il était utile qu'ils puissent jouer un rôle dans la mise en œuvre des solutions, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats.

42. Pour que la participation des citoyens soit constructive et que la légitimité et l'efficacité des décisions qui en résulteraient soient garanties, il fallait que le processus n'exclue personne.

43. En outre, pour que les citoyens et les entreprises puissent participer pleinement à l'élaboration de solutions innovantes aux problèmes municipaux, il fallait que les villes ouvrent l'accès à leurs données, tout en préservant l'intimité de la vie privée et la souveraineté sur les données.

44. Pour faciliter la participation des citoyens, les marchés publics devraient donner aux entrepreneurs la possibilité de dialoguer avec les citoyens afin de recenser les problèmes et d'élaborer ensemble des solutions. Les processus budgétaires ouverts, dans lesquels les citoyens avaient leur mot à dire sur la manière dont les villes dépensaient leurs fonds, étaient une autre forme de participation des citoyens.

45. Les villes devaient adopter une approche collaborative, participative et intersectorielle pour concevoir et mettre en œuvre des solutions locales intelligentes et durables à tous les niveaux de l'administration. La participation des citoyens devait être authentique et ne pas simplement figurer sur une liste symbolique d'actions à mener à bien.

Pour y parvenir, il était essentiel de renforcer les capacités et la formation des fonctionnaires et des responsables municipaux dans le domaine de la participation citoyenne.

46. L'un des principaux avantages d'une participation accrue des citoyens était de permettre de relever des défis sociétaux majeurs tels que l'évolution du climat. Introduire une à une différentes innovations technologiques ne suffirait tout simplement pas pour répondre à l'ampleur et à la rapidité des changements requis. Il fallait agir simultanément sur différents leviers pour provoquer un changement systémique et comportemental. La participation des citoyens était un levier essentiel à cet égard. Une plus grande participation des autorités municipales et une représentation plus large des citoyens concernés étaient nécessaires pour rendre les solutions plus consensuelles et plus efficaces. Selon EIT Climate-KIC, les solutions de développement intelligent et viable qui avaient l'incidence la plus durable étaient celles auxquelles les citoyens locaux avaient été associés et dans lesquelles ils avaient participé à la prise de décision et eu le sentiment d'être parties prenantes au processus.

Indicateurs clés de performance pour les villes intelligentes et durables, et suivi de la transformation

47. L'animateur a ouvert le débat en faisant référence à une étude de l'OCDE qui révélait que seulement 16 % des villes ayant des objectifs officiels en matière d'innovation procédaient à une évaluation complète et systématique des incidences de leur stratégie en la matière¹. Cela montrait que, si de nombreuses villes se disaient « intelligentes et durables » et investissaient dans des solutions en ce sens, beaucoup ne disposaient pas des structures qui leur permettraient d'évaluer leurs progrès.

48. Les données d'expérience communiquées par la CEE, l'UIT, la ville de Pully et 2ThinkNow montraient qu'une partie importante de l'expérimentation et de la mise à l'essai de diverses initiatives consistait à pouvoir s'autoévaluer, y compris recueillir et évaluer les résultats et, si possible, les incidences positives et négatives sur les personnes, les lieux et l'environnement. À cet égard, les indicateurs clés de performance et le suivi étaient utiles pour fixer des objectifs mesurables, déterminer les incidences et évaluer le succès d'une initiative.

49. Les indicateurs clés de performance normalisés étaient également un outil utile pour les villes qui souhaitaient s'autoévaluer sur la base de divers indicateurs du recours à des solutions intelligentes et durables, afin de déterminer les besoins et les lacunes.

50. Une grande partie de la discussion a porté sur la question de savoir comment mesurer l'intelligence et la durabilité de manière comparable entre les villes en utilisant des méthodes de collecte de données cohérentes et standardisées, tout en tenant compte du fait que les solutions devaient être adaptées aux contextes locaux, et sur la question de savoir comment déterminer non seulement dans quelle mesure une ville était devenue plus intelligente, mais surtout quelle incidence avait cette transformation sur la qualité de vie, la croissance économique et la viabilité écologique.

51. Il pouvait aussi être difficile de communiquer clairement les résultats des évaluations aux citoyens et aux responsables administratifs.

52. Il existait plusieurs façons de concilier les cadres de mesures normalisés avec la nécessité d'une approche de l'intelligence et de la durabilité qui soit fondée sur les conditions locales. L'une d'elles consistait à fournir un ensemble d'indicateurs de base applicables à la plupart des villes, et un ensemble distinct d'indicateurs supplémentaires qui seraient surtout pertinents pour les villes des pays plus avancés.

53. Une autre méthode consistait à effectuer une évaluation initiale sur la base d'indicateurs clés de performance standardisés afin de créer des profils de ville détaillés précisant le contexte local à prendre en compte et permettant de formuler des

¹ OCDE 2019, *Enhancing Innovation Capacity in City Government* : <https://www.oecd.org/publications/enhancing-innovation-capacity-in-city-government-f10c96e5-en.htm>

recommandations et des projets d'innovation concrets en vue d'induire un changement positif.

54. En ce qui concernait la difficulté de mesurer l'incidence de solutions intelligentes sur la qualité de vie et d'autres objectifs, le groupe de discussion a convenu que certaines corrélations avaient été établies, par exemple entre la qualité de l'infrastructure urbaine et la bonne gouvernance des villes, d'une part, et entre l'innovation et la qualité de vie ou la croissance économique, d'autre part, mais qu'il restait difficile d'établir des liens de causalité.

55. Plusieurs outils et méthodologies pouvaient permettre aux villes de suivre et de mesurer leurs progrès sur la voie de l'intelligence et de la durabilité. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » était une plateforme mondiale dotée d'outils pratiques qui aidaient les villes à tirer parti des technologies numériques pour devenir plus intelligentes et plus durables. L'un de ces outils était la série d'indicateurs clés de performance pour les villes intelligentes et durables, qui permettait aux urbanistes d'analyser la manière dont les TIC avaient amélioré les aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels de leurs villes selon les paramètres fixés dans le Programme 2030.

56. La ville de Pully (Suisse) avait été l'une des premières à appliquer les indicateurs de performance clés de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ». Son expérience montrait que les petites villes pouvaient elles aussi être aux avant-postes de la transition vers une gestion intelligente et durable. L'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » avait permis à Pully de collaborer avec d'autres villes de taille et de caractère similaires. Ces villes avaient ainsi pu apprendre les unes des autres et s'entraider pour atteindre leurs objectifs.

57. En plus de Pully, plus de 100 villes s'étaient déjà associées à l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » pour mettre en œuvre ces indicateurs, comme Doubaï, Singapour, Moscou, Riyad et Valence (Espagne). De 2019 à 2023, des évaluations de 17 villes norvégiennes, de Nour-Soultan et d'Almaty (Kazakhstan), de Grodno (Biélarus), de Bichkek (Kirghizistan), de Tbilissi (Géorgie), de Tirana (Albanie) et de Podgorica (Monténégro) étaient prévues. Les évaluations par rapport aux indicateurs clés de performance aideraient ces villes à établir et à atteindre des objectifs de ville durable et intelligente, et à terme à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

58. L'indice « Innovation Cities », élaboré par le cabinet 2ThinkNow, couvrait plus de 500 villes et contenait plus de 162 indicateurs relatifs à l'innovation, aux solutions intelligentes et aux facteurs humains. Son utilisation avait montré que si les régions, y compris les zones rurales et les petites villes, pouvaient être innovantes, c'était les grandes villes qui constituaient les principaux moteurs de l'innovation, comme Londres, Berlin et Barcelone.

IV. Examen des travaux menés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la onzième réunion (point 3 de l'ordre du jour)

A. Échange de vues sur les principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable

59. En s'appuyant sur les débats organisés pendant sa onzième réunion en 2018 et pendant la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en 2019, l'Équipe de spécialistes a examiné le projet de mandat de l'Équipe spéciale pour l'élaboration de principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/ICP/2019/INF.1). Ces principes étaient destinés à orienter la poursuite du dialogue sur les politiques régionales en vue d'examiner, de concevoir, de réformer et d'harmoniser les politiques d'innovation et les institutions chargées de cette question dans les pays de la CEE.

60. La délégation arménienne a salué l'initiative visant à élaborer des principes de politique d'innovation de haut niveau et a proposé un certain nombre de points à inclure dans ces travaux. Le secrétariat a invité l'Arménie à se joindre à l'équipe spéciale proposée.

61. La délégation kirghize a souligné l'utilité de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, récemment achevée par la CEE, et en particulier du plan de mesures visant à mettre en œuvre les recommandations formulées dans cette étude, qui avait été présenté au Conseil de la science et des nouvelles technologies et communiqué à tous les ministères et organismes publics concernés.

62. Par ailleurs, le Kirghizistan avait préparé un nouveau projet de loi sur l'innovation, qui contenait des principes de réforme mis en évidence par les recommandations formulées dans l'étude et modifiait plus de 50 % de la loi actuelle. Autre aspect des efforts de mise en œuvre, l'année 2020 serait déclarée Année de l'innovation au Kirghizistan et un nouveau centre de l'innovation serait ouvert à Bichkek.

63. Le Kirghizistan invitait la CEE à continuer de soutenir les efforts de mise en œuvre déployés dans le pays, l'ouverture du nouveau centre d'innovation prévue pour 2020 offrant une telle possibilité.

64. La délégation ukrainienne a informé l'Équipe de spécialistes au sujet des principes d'action des stratégies de spécialisation intelligente, y compris les principes d'innovation, dont l'intégration dans la gouvernance régionale du pays était en cours. Le soutien de l'Équipe dans la mise en œuvre de ce programme serait très apprécié.

65. L'Équipe de spécialistes a souligné l'importance d'intégrer des considérations relatives au développement durable dans tout principe de haut niveau applicable aux politiques d'innovation, y compris des considérations relatives à la répartition et aux moyens d'éviter que des intérêts particuliers ne s'emparent des politiques.

66. L'Équipe a approuvé le projet de mandat de l'Équipe spéciale pour l'élaboration de principes de haut niveau applicables à des politiques d'innovation au service du développement durable et a demandé au secrétariat de réunir cette équipe spéciale.

B. Examen du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable

67. L'Équipe de spécialistes a examiné le résumé annoté du guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable (ECE/CECI/ICP/2019/INF.2), établi à la suite des débats organisés à la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, en mars 2019 (ECE/CECI/2019/2, annexe II, par. 6).

68. La délégation arménienne a souligné la valeur des examens des politiques nationales réalisés par la CEE depuis maintes années. Dans de nombreux pays de la région, ces examens avaient été la principale source d'analyse concise et utile des systèmes nationaux d'innovation s'accompagnant de réformes fondées sur des données factuelles.

69. Des réformes utiles du secteur scientifique arménien avaient été menées sur la base des recommandations d'une précédente étude de la performance de l'Arménie en matière d'innovation et les responsables de l'élaboration des politiques attendaient avec impatience une deuxième étude nationale sur l'innovation au service du développement durable afin d'évaluer les progrès et de formuler des recommandations pour de nouvelles réformes.

70. La délégation géorgienne a exprimé sa gratitude pour l'excellent travail réalisé pour le pays et la sous-région par l'Équipe de spécialistes et a informé celle-ci des activités récentes de l'Agence géorgienne de l'innovation et de la technologie. Elle a également souligné l'utilité de la mission d'information pour la préparation de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie, qui coïncidait avec le récent événement « Europe-Asia Connect for Startups » qui s'était déroulé à Tbilissi.

71. L'Équipe s'est félicitée de l'avancement du projet de guide méthodologique pour les études nationales sur l'innovation au service du développement durable.

C. Examen de l'état d'avancement des travaux de recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale

72. L'Équipe de spécialistes a examiné l'état d'avancement de la première mouture du recensement des politiques d'innovation (ECE/CECI/ICP/2019/INF.3), à la suite d'un exposé présenté par le secrétariat.

73. Depuis la onzième réunion de l'Équipe de spécialistes, qui s'était tenue en novembre 2018, la méthodologie pilote et le questionnaire d'évaluation avaient été élaborés et approuvés par les six pays bénéficiaires (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine) lors d'une réunion sous-régionale organisée à Minsk en mars 2019, ainsi que par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé à sa treizième session, tenue en mars 2019.

74. Des structures de coordination du recensement des politiques d'innovation avaient été mises en place dans les six pays bénéficiaires : des points de contact nationaux avaient été désignés et les six pays avaient annoncé un soutien politique de haut niveau.

75. La méthodologie et le questionnaire avaient été testés avec succès en Géorgie, puis adaptés sur le fond et dans la pratique.

76. L'évaluation du recensement des politiques d'innovation avait été lancée dans les six pays bénéficiaires, de même que la collecte de données à l'aide du questionnaire, dans le cadre de six auto-évaluations gouvernementales et de six évaluations indépendantes dirigées par la CEE avec le soutien d'experts locaux indépendants.

77. Des réunions de consultation des acteurs de l'innovation avaient eu lieu en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie et en Ukraine afin d'examiner les résultats préliminaires, de combler les lacunes en matière d'information et d'analyser les écarts entre l'auto-évaluation gouvernementale et l'évaluation indépendante.

78. La délégation géorgienne a souligné l'importance de la quatrième révolution industrielle à venir et l'intérêt de commercialiser les technologies pour garantir la mise en pratique des nouvelles connaissances. Elle a souhaité que les meilleures pratiques soient communiquées aux équipes locales de mise en œuvre du recensement des politiques d'innovation dans les autres pays. Elle a en outre formulé des observations sur l'effet catalyseur du processus de recensement pour ce qui était d'améliorer la compréhension de la politique d'innovation parmi les acteurs géorgiens de l'innovation et de renforcer la coordination interministérielle et interinstitutionnelle.

79. En ce qui concernait les résultats préliminaires, les experts ont souligné l'importance de réduire l'écart entre les programmes d'enseignement et les compétences demandées sur le marché du travail, ainsi que la faiblesse du transfert de technologies de la science vers l'industrie.

80. Le Président a souligné qu'il était important d'évaluer la disponibilité et la qualité des données et statistiques essentielles pour mener à bien des exercices d'évaluation comparative des politiques tels que le recensement des politiques d'innovation, y compris ceux qui étaient effectués par d'autres organisations internationales.

81. Les participants ont unanimement reconnu l'exactitude et la pertinence des conclusions préliminaires du recensement des politiques d'innovation présentées par le secrétariat. L'Équipe s'est félicitée du calendrier, de la méthodologie et du plan de publication du recensement.

D. Examen des progrès accomplis en ce qui concerne l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie

82. L'Équipe de spécialistes a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie (ECE/CECI/ICP/2019/INF.4), à la suite d'un exposé présenté par le secrétariat.

83. Depuis la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, qui s'était tenue en mars 2019, deux missions préliminaires avaient été effectuées afin de présenter le processus d'étude, de convenir du rôle des bénéficiaires et de définir les thèmes des chapitres optionnels. Une mission d'information avait été menée par le secrétariat de la CEE et des experts internationaux en novembre.

84. La délégation géorgienne a souligné l'utilité du processus d'étude et l'importance des marchés publics en tant que moteur de la demande d'innovation. Elle a informé l'Équipe au sujet d'un nouvel outil de financement consistant en des subventions de contrepartie offertes aux entrepreneurs qui créaient des solutions innovantes.

85. Il a également été souligné que l'esprit d'entreprise et un écosystème dynamique étaient importants pour l'innovation.

86. L'Équipe de spécialistes s'est félicitée de l'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie et a dit attendre avec impatience les résultats de ces travaux.

E. Autres travaux menés depuis la onzième réunion

87. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des résultats des activités menées depuis sa onzième réunion, à savoir, entre autres, les résultats suivants :

Travaux d'analyse

a) Lancement, présentation et examen de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan le 28 février 2019 à Bichkek ;

b) Le document directif intitulé « La quatrième révolution industrielle – reformuler les politiques d'innovation pour une croissance durable et équitable » (ECE/CECI/2019/3), adopté à la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé ;

c) Des contributions aux travaux consacrés aux quatre thèmes communs, en particulier les villes intelligentes et durables et la publication phare à venir sur cette question ;

Renforcement des capacités

d) Un atelier régional de renforcement des capacités sur le thème « Promouvoir les entreprises innovantes à forte croissance en Europe orientale et dans le Caucase », organisé à Minsk (Biélarus) les 5 et 6 mars 2019 en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Comité d'État biélarussien pour la science et la technologie et l'Académie biélarussienne de l'administration publique ;

e) Une activité de formation régionale sur l'innovation au service du développement durable, organisée conjointement avec la CNUCED à Genève le 28 mars 2019 ;

f) Une activité de renforcement des capacités nationales sur le thème « Science, technologie, politiques d'innovation et risques : accès au financement pour les entreprises innovantes – obstacles et enjeux », menée à Minsk (Biélarus), le 29 mai 2019 ;

g) Une réunion de travail entre la CEE, le Service d'État kirghize de la propriété intellectuelle et de l'innovation (Kyrgyzpatent) et le Conseil kirghize de coordination des donateurs, organisée à Bichkek le 25 juin 2019 pour discuter des actions de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'étude de la CEE sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizstan. Dans le prolongement de cet événement, un plan d'action pour des réformes d'orientation a été élaboré et des conseils ont été donnés sur la manière de développer l'écosystème de l'innovation dans le pays ;

Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

h) Un atelier régional sur le thème « Innovation et applications technologiques au service du développement durable », organisé à Bichkek le 26 et 27 juin 2019, en parallèle avec la onzième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ;

i) La onzième session du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA, organisée à Bichkek (Kirghizistan) le 27 juin 2019, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ;

j) La stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable, finalisée par le Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA et adoptée par le Conseil d'administration du SPECA en novembre 2019 ;

k) Un voyage d'étude à l'intention des pays participant au SPECA sur le thème « Des idées aux applications : mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine des incubateurs, des parcs scientifiques et du transfert de technologie », organisé à Moscou (Fédération de Russie) du 21 au 23 octobre 2019 en partenariat avec l'Institut d'État des relations internationales de Moscou (MGIMO), le Parc technologique STROGINO et l'École de gestion SKOLKOVO ;

Autres manifestations et activités

l) Une table ronde intitulée « La croissance que nous voulons – solutions pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable », tenue à Genève en mars 2019 à l'occasion du Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE ;

m) La séance « Vers une économie circulaire : politiques d'innovation pour des villes intelligentes », organisée le 9 avril 2019 à Genève, dans le cadre de la table ronde « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la Commission économique pour l'Europe » tenue pendant la soixante-huitième session de la CEE ;

n) La manifestation parallèle « La croissance que nous voulons est durable : mettre l'innovation au service d'une économie circulaire pour tous », organisée à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York le 9 juillet 2019 ;

o) Un atelier régional à l'intention des pays participant au SPECA sur le thème « Innovation et transfert de technologie : le rôle de la propriété intellectuelle », organisé conjointement avec la CESAP à Tachkent (Ouzbékistan) les 30 et 31 octobre 2019 ;

p) Révision formelle de la prochaine édition de 2020 de la publication de l'OCDE intitulée « *SME Policy Index for Eastern Partnership Countries* » (Indice des politiques en faveur des PME pour les pays du partenariat oriental), en particulier le chapitre sur l'innovation des PME ;

q) Participation au Forum économique d'Astana de 2019 dans le cadre d'une table ronde consacrée à l'innovation et à la quatrième révolution industrielle.

88. La délégation du Bélarus a exprimé sa gratitude pour les activités de renforcement des capacités menées à la suite de l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus, qui, avec le recensement des politiques d'innovation, était considéré par le Comité d'État bélarussien pour la science et la technologie comme un domaine de coopération prioritaire. Elle a également pris note de la coopération de haut niveau entre le Bélarus et la CEE et a exprimé le souhait d'approfondir cette coopération à l'avenir.

89. L'Équipe a fait le point sur les travaux entrepris et s'est déclarée satisfaite des résultats des travaux réalisés, qui avaient permis de répondre efficacement aux besoins des pays, et en particulier des économies en transition, conformément à son mandat.

V. Plan d'activités intersessions pour le reste de 2019 et 2020 (point 4 de l'ordre du jour)

90. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes des principaux résultats de la treizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, tenue du 25 au 27 mars 2019 à Genève, et a présenté le projet de plan d'activités de l'Équipe pour le reste de 2019 et 2020.

91. La délégation du Kazakhstan a demandé qu'une deuxième étude nationale sur l'innovation au service du développement durable soit menée afin de suivre les progrès réalisés depuis l'étude initiale de la performance en matière d'innovation réalisée en 2012. Le secrétariat a expliqué que les études nationales nécessitaient un financement extrabudgétaire spécifique et qu'il était prêt à travailler avec le Kazakhstan pour réunir ce financement en vue de réaliser une étude dans un avenir proche.

92. La délégation a également informé l'Équipe au sujet des réformes d'orientation menées au Kazakhstan en réponse aux récentes recommandations de la CEE, notamment la création d'incubateurs et de fonds de capital-risque. Un fonds de ce type commun avec l'Ouzbékistan était en cours de construction pour 2020. Il était également prévu de créer plusieurs incubateurs sectoriels et la délégation kazakhe a demandé que la CEE prodigue à son pays des conseils et un soutien au renforcement des capacités sur la base de l'expérience des pays pairs. Le Kazakhstan avait quant à lui accepté de communiquer ses propres données d'expérience avec l'Ouzbékistan et proposé de faire de même avec le Kirghizistan.

93. La délégation kirghize a demandé l'appui de la CEE pour mettre en œuvre les recommandations de la récente étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan, notamment pour réviser la loi sur l'innovation et créer un centre national de l'innovation.

94. La délégation ouzbèke a informé l'Équipe de l'intérêt accru du pays à participer aux discussions sur les politiques sous-régionales et régionales, aux échanges de données d'expérience et aux activités de renforcement des capacités.

Plan d'activités pour 2020

95. L'Équipe de spécialistes a examiné les propositions relatives aux travaux à mener en 2020, conformément au plan d'activités intersessions pour 2019-2020 du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2019/2, Annexe II) et, sous réserve de l'approbation du Comité à sa prochaine session, pendant le reste de l'année. Le plan prévoyait notamment les travaux suivants :

Travaux d'analyse

a) Établissement de la version finale, examen par les pairs et présentation officielle de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Géorgie ;

b) Lancement de travaux de recherche en vue d'une nouvelle étude sur l'innovation au service du développement durable en République de Moldova ;

c) Mise au point, examen par les pairs et présentation officielle de la première mouture du recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale ;

d) Publication d'un guide pratique des études sur l'innovation au service du développement durable établi à partir de consultations d'experts tenues avec l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;

e) Élaboration d'un document d'orientation sur le thème « Villes intelligentes et durables : le rôle de la gouvernance et des politiques d'innovation », à soumettre pour approbation au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la CEE à sa prochaine session, qui aurait lieu du 23 au 25 mars 2020 ;

f) Une publication rassemblant les bonnes pratiques dans certains domaines de la politique d'innovation élaborées par l'Équipe de 2013 à 2019 ;

Renforcement des capacités

g) Dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités convenu afin que le Bélarus appuie l'application de réformes conformément à l'étude sur l'innovation au service du développement durable le concernant lancée en 2017, organisation d'un atelier sur le thème « Fonds de capital-risque publics-privés destinés aux projets d'innovation – mise en commun des meilleures pratiques internationales », à Minsk le 11 décembre 2019, conjointement avec le Comité d'État bélarussien pour la science et la technologie. Cette manifestation viendrait éclairer les travaux ultérieurs d'élaboration d'un plan de mise en application d'initiatives pilotes dans ce domaine au Bélarus ;

h) Examen en mai 2020, dans le cadre d'une manifestation finale consacrée au renforcement des capacités, du projet de mise en application concernant le Bélarus ;

i) Élaboration et lancement d'un programme national similaire de renforcement des capacités concernant la Géorgie afin de faire suite à l'étude sur l'innovation au service du développement durable, avec deux manifestations prévues en 2020 ;

j) Mai 2020 : deuxième atelier sous-régional sur les entreprises innovantes à forte croissance, organisé en coopération avec l'OCDE ;

k) Élaboration d'un manuel d'orientation sur ce sujet avec l'OCDE ;

l) Sous réserve d'un financement extrabudgétaire, renforcement des capacités et soutien consultatif des politiques au Kirghizstan pour la révision de la loi sur l'innovation et la création d'un centre national de l'innovation ;

m) Conseils sur les politiques à suivre et soutien au renforcement des capacités sur la base de l'expérience des pays pairs dans le domaine des incubateurs sectoriels au Kazakhstan ;

n) Tenue d'un séminaire régional de formation sur certains aspects de la politique d'innovation, conjointement avec la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies intéressés, dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, à Belgrade pendant le premier trimestre 2020 ;

Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

o) Organisation de la session de 2020 du Groupe de travail du développement fondé sur le savoir du SPECA, en collaboration avec la CESAP ;

p) Tenue d'une conférence d'orientation immédiatement après la session. Le lieu et la date précis de la conférence restaient à déterminer ;

q) Sous réserve d'un financement extrabudgétaire, réalisation d'une analyse des lacunes en tant que première étape de l'élaboration de plans d'action concrets visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie d'innovation du SPECA ;

r) Sous réserve d'un financement extrabudgétaire, élaboration d'un manuel d'orientation en russe sur les incubateurs et les parcs technologiques dans les pays participant au SPECA ;

Autres manifestations et activités

s) Élaboration, par un groupe d'étude établi par l'Équipe, de principes d'action de haut niveau sur certains aspects de l'innovation au service du développement durable dans le cadre d'un vaste processus de consultation multipartite ;

t) Élaboration, dans le cadre de l'initiative de la Secrétaire exécutive sur les thèmes communs et en collaboration avec d'autres sous-programmes de la CEE, d'une publication phare sur le thème « Villes intelligentes et durables à tout âge », dans laquelle l'innovation constituerait un thème transversal et le savoir-faire de l'Équipe de spécialistes serait pris en considération ;

u) Organisation, conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, d'un atelier sur le thème « Financement innovant et élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour un développement urbain durable » au Bélarus le 10 décembre. Autres manifestations potentielles dirigées par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire : profilage des villes intelligentes et durables sur la base de données factuelles, en février 2020 à Nour-Soultan (Kazakhstan) ; présentation de la monographie sur Grodno (Bélarus), 27-29 mai 2020 ; atelier sur le profilage des villes intelligentes et durables sur la base de données factuelles, à une date à déterminer, à Izmir (Turquie) ; et contributions analytiques à un rapport sur les indicateurs des villes intelligentes et durables ;

v) Contribution au Forum régional de 2020 sur le développement durable.

96. Le Président a encouragé les États membres de la CEE et les autres parties prenantes à fournir un appui extrabudgétaire (sous forme de fonds ou de contributions en nature, notamment des contributions d'experts ou l'organisation d'événements) pour les activités mentionnées ci-dessus.

97. L'Équipe de spécialistes a approuvé le plan d'activités à mettre en œuvre pour 2020.

VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

98. Le secrétariat a informé l'Équipe de spécialistes au sujet des nouveautés concernant les thèmes communs de la CEE, en particulier le domaine d'interaction « Villes intelligentes et durables à tout âge » et les préparatifs de la publication phare de la CEE sur le thème des villes intelligentes et durables. Les représentants ont été invités à participer aux travaux du groupe d'experts chargé d'examiner cette publication en 2020 et à fournir des éléments d'études de cas.

99. À cet égard, le représentant de l'Université de Malaga a invité l'Équipe à présenter des résultats préliminaires lors d'une conférence sur les villes vertes prévue en avril 2020.

100. L'Équipe de spécialistes a décidé que sa treizième réunion se tiendrait les 14 et 15 décembre 2020 à Genève.

VII. Adoption du rapport de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)

101. L'Équipe a adopté le rapport de la réunion.